



Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 3 JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six et le 3 du mois de juillet (03.07.2026) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 18 juin 2026, s'est rassemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°07/2026-05

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCES

Nombre de membres en exercice : 21, soit 680 voix	
Nombre de membres présents : 16, soit 506 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BUSQUET Pierre (délégué titulaire), M. CHANRION Jean-Luc (délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. LAFON Guillaume (délégué titulaire), M. MEILHAN Yves (délégué titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. RATTO Stéphan (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. SOURSAC Jérôme (délégué titulaire), M. VIEILLEVIGNE Pierre (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 3, soit 129 voix	M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire a donné pouvoir à M. BAYLET Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. GARGUY
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 45 voix	Mme PIGEAUX Laura (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 341 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Christian QUATRE.

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°10/2021-08 du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, relative à l'élection des membres de la Commission Administrative et Finances ;
Vu les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;
Vu le règlement intérieur du syndicat mixte, et notamment son article 15 relatif à la Commission Administrative et Finances ;

Missions :

La Commission Administrative et Finances est compétente pour statuer sur toute question relative aux aspects administratifs et financiers du syndicat mixte, parmi lesquels les questions budgétaires et les questions relatives aux ressources humaines (examen des candidatures). Elle étudie les dossiers qui font l'objet de ses travaux, formule des propositions et émet des avis consultatifs.

Elections :

Suite au renouvellement général des élus communautaires et communaux au sein du Comité syndical, et conformément de l'article 15 du règlement intérieur du syndicat qui précise que les candidatures prennent la forme d'une liste, il est proposé de procéder à l'élection :

- d'une nouvelle liste destinée à constituer la Commission Administrative et Finances

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Outre le Président du syndicat, Président de droit, et les 4 Vice-Présidents du syndicat, la Commission Administrative et Finances est composée de 5 membres élus par le Comité syndical en son sein par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme mentionné dans le règlement intérieur du syndicat.

Le 1^{er} nom de la liste arrivée en tête lors du scrutin est désigné Vice-Président de la commission.

De plus, conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour l'élection des membres de la Commission Administrative et Finances.

Une seule liste est déposée, complète et composée des noms suivants :

Membres titulaires :

- RATTO Stéphan
- CHANRION Jean-Luc
- MEILHAN Yves
- BESIERS Jean-Philippe
- QUATRE Christian

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELUS** à la Commission Administrative et Finances les membres titulaires dans l'ordre de présentation de la liste menée par M. Stéphan RATTO, telle que présentée ci-dessus ;
- **DESIGNE** Vice-Président de la Commission Administrative et Finances M. Stéphan RATTO, le délégué en tête de la liste ayant obtenu le plus de voix, pour faire partie et siéger au Bureau syndical tel que le prévoient les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le 06 JUIL. 2026

Fait à Montauban, le 3 juillet 2026

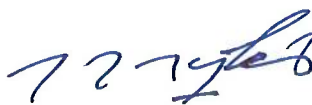
Et de la publication le 10 JUIL. 2026

Le Secrétaire de séance



Christian QUATRE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

Election des membres de la Commission Administrative et Finances

Identifiant unique de l'acte :	082-200061257-20260703-07202605-DE
Numéro d'acte :	07202605
Date de décision :	03/07/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-6-3-0-0 (Institutions et vie politique / Exercice des mandats locaux / autres)
Fichier acte :	07 2026 05 Election des membres de la CAF. pdf
Collectivité émettrice :	TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
Acte transmis par :	Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 06/07/2026 15:21:03

Date de réception de l'AR : 06/07/2026 15:21:45